

Image not found or type unknown



Terrain privé ou public sous un escalier

Par **magelan15**, le **23/02/2008 à 17:43**

Bonjour, j'ai un escalier en pierre attenant à ma maison avec une ouverture. Le terrain se trouvant sous cet escalier est selon le cadastre public. Mais j'ai entendu dire que le terrain se trouvant sous un escalier était du domaine privé. Quelqu'un peut-il me répondre ? connaissez-vous le texte de loi qui le stipule ? merci